

Etaient présents : Mesdames BARBAT, SAUVIGNET
Messieurs AMORIN, BENARD, CHORT, CORAUX, MOTTE, POUYER

Etaient excusés : Madame BECH, Messieurs BERTHET, COQ, LOMBARDI

Etait absent : Madame HERBOIREAU, Monsieur SOUVETON

Copropriétaires présents : Messieurs BIHAN, LALAM

Secrétaire de séance : Jean-Marc MOTTE *Ouverture de la séance vers 20 heures 45'*

Les points suivants ont été examinés :

➤ **Espaces verts** : Comme suite aux décisions votées par le Conseil Syndical lors de la réunion du 1er juillet dernier, l'Ordre de Service pour le démarrage des travaux relatifs à la rénovation des espaces verts (terrasses et mise en place des bordurettes), a été adressé par ATRIUM à CHAVILLE Jardins. Les travaux commenceront début octobre (avec une TVA à 5,5 %).

Pour la suite des travaux « Espaces Verts », le dossier « pelouses à rénover » va être traité par Madame BARBAT en collaboration avec CHAVILLE Jardins. Ce dossier sera présenté lors de la prochaine AG.

Un Ordre de Service va être adressé à CHAVILLE Jardins pour l'achat des végétaux qui seront plantés dans le cadre de la rénovation des espaces verts.

➤ **Locaux communs** : Comme affiché dans les halls d'entrée, les locaux communs vont être vidés à partir du lundi 21 septembre.

➤ **Divers** :

- La copropriété va devoir assurer la rénovation d'un mur fortement dégradé situé dans un appartement du 10 allée de Normandie. Après expertise, l'origine du défaut s'avère être une malfaçon dans la construction de ce mur aveugle, malfaçon non couverte par notre contrat d'assurance. Les coûts de cette rénovation qui s'élève à 2363,20 € seront donc pris en charge par l'ensemble de la copropriété, comme ce fut le cas pour un appartement du 8 Normandie en 2006.
- A la suite de remarques faites par des Résidents auprès du Conseil Syndical, le revêtement de cinq balcons a été repris par la société REIP en juillet dernier.

- **RAPPELS** Nous devons nous discipliner, nous recevons de trop nombreuses plaintes :

- **Les tapis des halls d'entrée ont été remplacés.** Nous attirons l'attention de l'ensemble des Résidents : les tapis ne doivent en aucun cas servir pour le blocage des portes.
- **Les locaux « poubelles » restent trop souvent allumés.** Prière d'éteindre la lumière après dépôt des ordures.
- **Prière de refermer systématiquement les portes des sous-sols.** Les portes des sous-sols ne doivent rester ouvertes que pendant la période de sortie des poubelles.
- **Ne pas laisser les poussettes d'enfant ou les vélos sur les paliers des immeubles**

- **Arrosage des jardins** : A la grande satisfaction de notre gardienne, dix robinets extérieurs ont été installés sur la Résidence pour remplacer les bouches d'arrosage devenues inopérantes. Contrairement à certaines rumeurs, nous vous confirmons que ces robinets ont été posés par un plombier professionnel, et que ces installations sont parfaitement conformes aux règles en usage.

- Pour votre information, l'Assemblée Générale annuelle aura lieu le 3 décembre 2009.

La séance est levée vers 22 h 30

Date de la prochaine réunion du Conseil Syndical : le lundi 19 octobre 2009 à 20h30

Pour consulter notre site internet : www.residence-leclerc.org